

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 27 août 2026

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, TODARO et DUPRIEZ, Mme KESSELS, M. DE
VISCH, Mme DESCLIN, M. QUERTIN Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS, assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Communal,

Vu l'arrêté n° SPW IAS/ FIN/15/07/2026/2026-137319, Brugelette,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les comptes pour l'exercice 2025 de la Commune de Brugelette votés en séance du conseil communal en date du 21 mai 2026 et parvenus complets à l'autorité de tutelle le 5 juin 2026 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2026 prorogeant jusqu'au 3 août 2026 le délai imparti pour statuer sur lesdits comptes ;

Considérant que les comptes sont conformes à la loi,

Le Conseil communal prend connaissance que le compte de l'exercice 2025 voté en séance du Conseil communal du 21 mai 2026 a été approuvé par la tutelle comme suit :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés (1)	10.464.591,56	4.809.684,65
Non valeurs (2)	12.569,85	0,00
Engagements (3)	6.890.788,57	3.770.280,01
Imputations (4)	6.667.264,17	2.047.658,79
Résultat budgétaire (1-2-3)	3.561.233,14	1.039.404,64
Résultat comptable (1-2-4)	3.784.757,54	2.762.025,86

Total bilan	27.520.279,43
Fonds de réserve :	
Ordinaire	5.242,95
Extraordinaire	813.022,89
Montant du FRE FRIC 2017-2018	7.899,38
Montant du FRE FRIC 2019-2021	0,00
Montant du FRE FRIC 2022-2024	57.586,73
Montant du FRE Végétalisation	0,00
PIMACI	38.864,58
Montant du FERI 2025	0,00
Provisions	1.124.916,67

	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	BONI/MAILI (P-C)
Résultat courant (II et II')	5.767.613,08	6.780.827,14	1.013.214,06
Résultat d'exploitation (VI et VI')	6.625.509,50	7.554.241,69	928.732,19
Résultat exceptionnel (X et X')	946.661,04	501.308,37	-445.352,67
Résultat de l'exercice (XII et XII')	7.572.170,54	8.055.550,06	483.379,52

Fait à Brugelette, date que dessus.